



Madame, Monsieur,

Le Canton procède ces jours à l'envoi des formulaires concernant la déclaration des impôts cantonaux, communaux et de l'impôt fédéral direct 2015.

Nous rappelons que le Service cantonal des contributions met à disposition un logiciel gratuit pour remplir la déclaration fiscale sur : www.vs.ch/vstax.



Après avoir complété votre déclaration, vous devez :

1. **Contrôler que toutes les rubriques** de la page de la situation personnelle, professionnelle et familiale au 31 décembre 2015 soient remplies.
2. **Classer les documents dans l'ordre d'impression** et y joindre toutes les pièces justificatives originales : la feuille du code-barres doit être placée au début du dossier. L'Etat des titres doit être assemblé à part avec ses pièces justificatives.
3. **Vérifier les signatures** sur la feuille du code-barres et sur l'état des titres. Les époux qui vivent en ménage commun signent **tous deux**.

Le tout doit être renvoyé dans une enveloppe affranchie à l'Administration Communale **pour le 31 mars 2016**.



Dès cette année, l'établissement des déclarations fiscales par du personnel communal se fera uniquement pour les rentiers. Pour plus d'explications, voir au dos.

DIVERSES INFORMATIONS FISCALES :

- **Les jeunes contribuables qui débutent une activité lucrative** (hors apprentissage) sont encouragés à prendre contact avec notre service pour une notification des acomptes 2016.
- **Fortune** : les valeurs fiscales au 31 décembre 2015 sises sur la commune de domicile, sont déjà mentionnées sous code 2900 de la déclaration.
- **Déduction pour frais de déplacement des salariés nécessaires à l'acquisition du revenu** (code 1910+1920)

Tableau indicatif pour des distances calculées d'un centre d'une localité à l'autre, pour 4 courses par jour entre le domicile et le lieu de travail :

Pour 220 jours de travail	Nbre de km par an	vélo/vélocycle jusqu'à 50cm³	moto/scooter + de 50cm³	voiture	bus
Collombey-Monthey	2200	Fr. 700.--	Fr. 880.--	Fr. 1'540.--	Fr. 594.--
Illarsaz-Monthey	7920	Fr. 700.--	Fr. 3'170.--	Fr. 5'540.--	Fr. 828.--
Muraz-Monthey					Fr. 594.--
Collombey-le-Grand-Monthey	4400	Fr. 700.--	Fr. 1'760.--	Fr. 3'080.--	Fr. 594.--
Les Neyres-Monthey					Fr. 828.--

Maximum autorisé pour le trajet aller et retour à midi : Fr. 3'200.-- par an.

Repas hors-domicile : Fr. 15.-- par repas principal ou Fr. 3'200.-- par an (Fr. 1'600.-- si réduction de l'employeur)

Travail par équipe : Fr. 15.-- par jour de travail par équipe ou de nuit (Fr. 3'200.-- par an)

Autres dépenses professionnelles : 3% du salaire net, au minimum Fr. 2'000.- / au maximum Fr. 4'000.-

REPLISSAGE DES DECLARATIONS FISCALES DES RENTIERS UNIQUEMENT

Au vu du nombre croissant de contribuables dans notre commune, nous sommes malheureusement contraints de réduire notre service pour remplir les déclarations fiscales à nos bureaux. Afin de garder cette prestation pour une partie de la population, nous avons choisi de continuer l'établissement de ce document **pour les rentiers uniquement**.

Du personnel communal se tiendra à la disposition de ces contribuables pour remplir les déclarations, à Collombey au bâtiment communal et à Muraz à la Grange Villageoise (⚠ changement de lieu, il s'agit du bâtiment situé en haut à gauche de la rue du Collège) les lundis, mardis et mercredis **sur rendez-vous en téléphonant au N° 024/473.61.71 jusqu'au 10 mars 2016**.

Pour les autres habitants qui venaient remplir leur déclaration et qui souhaitent continuer à le faire sur le programme vstax : sur demande, nous pourrions vous transmettre le fichier de votre déclaration 2014 par mail pour le reporter dans votre programme personnel.

En cas de besoin, nous vous laissons le soin de prendre contact avec une fiduciaire pour vous aider à établir ce document.

Nous vous remercions pour votre compréhension quant à l'abandon forcé d'une partie de ce service qui, nous le rappelons, est rare dans la région.

Service communal des contributions

Pour le remplissage des déclarations fiscales auprès de notre service :

Le tarif : de Fr. 20.- à Fr. 50.- par déclaration, sauf les rentiers d'une unique rente sans fortune pour qui cette prestation est gratuite.

Liste des documents nécessaires à l'établissement de votre déclaration d'impôts de l'année 2015 :

- Formulaires reçus du Service Cantonal des Contributions
- Attestations de rentes AVS-AI-LPP
- Revenus de location et frais d'immeuble
- Attestations bancaires 2015 (intérêts des dettes, intérêt de compte d'épargne, titres, fonds de placements, actions, obligations, frais des titres)
- Pensions alimentaires reçues ou versées
- Revenus de successions
- Indemnités en capital
- Polices d'assurances vie (valeur fiscale, rachat)
- Rachat de caisse de pension
- Frais de maladie, dentiste
- Gains de loterie
- Tout autre document que vous estimez utile